

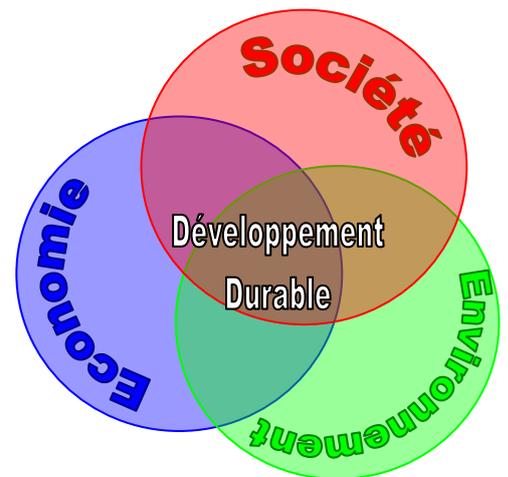
Développement durable – qualité de vie

L'orientation générale de notre groupe se base sur la pensée du **développement durable**, à savoir que nos vies reposent sur **trois capitaux indissociables** :

- > **l'environnement**,
- > **l'économie**,
- > **le social** (conférence de l'ONU à Rio en 1992).

Or jusqu'à présent, les investissements principaux se sont concentrés sur l'économie. Mais pourra-t-on continuer longtemps ainsi ? – Une réponse fut apportée disant que tout développement futur doit prendre en compte les trois aspects afin de ne pas compromettre l'avenir, et surtout ne pas encourager l'un au détriment d'un autre.

Ne pas favoriser l'environnement sans une économie vivante, ni l'inverse ; et de même avec le social.



Le développement durable est inter-parti, multicolore :
la politique en Arc-en-Ciel ne manque pas de couleurs !

Voici quelques points forts que le groupe *ARC-EN-CIEL* défend dans chacun des trois axes :

La société

La vie sociale de la commune dépend de ses **habitants** (sociétés locales, manifestations diverses, initiatives individuelles...), de l'encouragement **communal** (infrastructures, urbanisme et aménagement des espaces, informations, subventions...), mais aussi des retombées positives des **projets régionaux** (Agglomération Aigle-Monthey pour l'accès à la culture et aux sports, le réseau d'accueil de jour des enfants, etc...).

C'est sous l'angle de la **qualité de vie** qu'*ARC-EN-CIEL* voit la société, donc les individus comme la collectivité.

Le groupe *ARC-EN-CIEL* juge donc important de :

- > Stimuler les **relations** interpersonnelles, intergénérationnelles et interculturelles, l'intégration des jeunes et des nouveaux habitants, la cohabitation entre tous, la vie en famille et la socialisation.
- > Favoriser la **pratique** des sports, la vie associative, l'accès à la culture.
- > Développer la **mobilité** (douce !), les transports publics et l'accueil des touristes.

> Donner priorité au maintien et à l'amélioration de la **santé** des gens.

Propositions d'actions:

Soutenir et valoriser ce qui existe :

De nombreuses **actions** sont déjà centrées sur la qualité de vie des habitants, telles que : la fête des voisins – la circulation à 30 km/h – le coup de balai printanier – les spectacles et activités des sociétés et de l'école... *ARC-EN-CIEL* veut en faire la promotion, car elles sont de bonnes occasions de rencontres, de déplacements dans le village autrement qu'en voiture et d'implication dans la vie locale.

Le village a un **patrimoine culturel** important (architecture villageoise, chemins des vignes, curiosités géographiques et historiques, voie *Francigena*...) dont il faut faire profiter davantage de gens de la région et les touristes, par des visites, des portes ouvertes, une signalisation, des informations sur le site internet communal ou d'autres sites internet spécifiques.

Développer certains domaines :

Une commune doit tenir compte des différents besoins de sa population, quel que soit son âge, son statut et sa situation sociale.

ARC-EN-CIEL juge donc important que tout habitant ait les moyens d'utiliser les **prestations offertes dans la commune et la région** (transports publics, bibliothèque, ludothèque, sociétés sportives et culturelles, école de musique, paroisses...), que pour cela la commune en facilite l'accès pour tous, les subventionne et les diversifie.

La citoyenneté s'apprend dès l'enfance : *ARC-EN-CIEL* incite donc la commune et les sociétés locales à favoriser et proposer des activités et projets qui impliquent **les enfants et les jeunes** afin qu'ils trouvent leur place dans la commune et soient reconnus et valorisés, même s'ils sont venus d'ailleurs.

Dans le domaine de la **santé**, *ARC-EN-CIEL* appelle la commune à développer la **mobilité douce** pour tous et à favoriser l'accès des espaces publics aux enfants et aux **personnes à mobilité réduite** (espaces de déplacement sécurisés, rampes, bancs...).

La commune d'Yvorne est petite et ne peut pas offrir tous les services dont la population aurait besoin : *ARC-EN-CIEL* l'enjoint donc à s'impliquer dans tous les **nouveaux projets de la région** qui complètent ce qu'elle ne peut mettre en place (l'agglomération, la plateforme chablaisienne pour une cohabitation harmonieuse, etc...). Ce sera un critère pour évaluer le projet de fusion intercommunale avec les communes voisines autour d'Aigle.

L'économie

L'économie, c'est la production de biens et de services par **les producteurs privés**. Les entrepreneurs de la commune participent aussi au bien-être de ses habitants. Car une entreprise, même privée, est reliée à son environnement social.

Une commune doit fournir aux entreprises privées des infrastructures, en connaissant pour cela avec précision leur **situation**, en encourageant leur **diversification**, en stimulant **l'attractivité** de l'endroit et en surveillant la **qualité** des investissements.

Dans **ses propres décisions** et par les responsabilités qu'elle assume, la commune crée le cadre général de la vie économique locale et y participe.

Il importe donc de bien comprendre l'évolution de **l'économie dans ses trois secteurs**: produits de la **terre**, produits **artisansaux** et **services** divers.

> **Terre** : Pour prendre des décisions qui favoriseront un développement équilibré, les producteurs et la commune doivent mieux anticiper le développement futur des productions viticole, horticole, sylvicole. Il faut se demander à quels besoins devront répondre les surfaces de zones agricoles réservées à long terme.

> **Artisanat** : Les résultats économiques et les aménagements techniques des zones artisanales de la commune doivent faire l'objet d'études d'impact, pour que la commune soit en mesure d'orienter leur développement.

> **Services** : S'il n'y a plus de banque ni de poste au village, il y a des services médicaux, techniques et culturels. Yvorne peut valoriser ces ressources utiles au public et en rendre l'accès aussi agréable que possible au public régional concerné.

Propositions d'actions:

Diversifier :

ARC-EN-CIEL estime important pour Yvorne de réévaluer son image et de contrôler si sa réalité correspond toujours à une commune essentiellement viticole et horticole.

Par l'étude de ses rentrées fiscales, la commune pourra se rendre compte si la diversification qui existe suffit déjà ou s'il convient d'éviter encore certaines fragilités. Et diversifier dans le domaine des **loisirs** comme le fait la Maison Blanche, est-ce un atout bien intégré ?

L'ouverture d'un nouveau type de **commerce d'alimentation** au village mériterait d'être étudiée : créer un espace de vente de **produits locaux** non seulement pour les visiteurs et dégustateurs, mais aussi pour les habitants (pour des produits du terroir, de l'artisanat, le pain, et même les produits bio du "*Panier de l'Abeille*"). Cela peut se faire sous forme associative, de préférence avec un encouragement communal.

Améliorer l'attractivité :

Plusieurs facteurs contribuent à l'attractivité d'une commune:

> la **convivialité** sur les rues et places du village et des zones artisanales,

> la **fiscalité** communale, afin d'attirer les acteurs économiques nécessaires,

> la **circulation**, la **signalisation**, l'**accès** et le **stationnement**, notamment auprès des services commerciaux et médicaux,

> la **cohésion sociale** : se demander par ex. si les zones desservies par un autre numéro postal (1852 Roche) risquent de souffrir de marginalisation. L'autorité, étant responsable des **plans d'affectation des zones**, doit aussi surveiller les zones créées: ainsi par ex. les zones horticoles sont-elles autorisées à devenir des zones commerciales avec un passage accru de nombreux véhicules privés ?

> la **responsabilité écologique** des investisseurs : *ARC-EN-CIEL* demande à la commune de soutenir la réflexion des entreprises en matière d'énergie, d'espaces verts et de gestion des déchets, et de les encourager par des incitations fiscales.

La commune dispose d'un **instrument en matière économique** dont elle est membre : l'ARDA, Association régionale pour le développement du district d'Aigle. Il ne suffit pas d'envoyer un délégué à ses assemblées : la commune doit se servir de ses groupes de travail pour comprendre et gérer l'équilibre général de la région du Chablais dont Yvorne fait partie.

D'autre part, lorsque des entreprises rencontrent des difficultés, les autorités informées devraient s'assurer assez tôt qu'elles soient incitées à recourir aux services spécifiques que leur offre précisément l'ARDA.

L'environnement

Il ne s'agit pas seulement de l'environnement bâti propre à l'être humain ou des cultures ou de la nature au service de l'homme. Il ne s'agit pas d'opposer d'ailleurs la nature sauvage et hostile à l'artificiel, donc à la ville ou au village ! Il n'existe pas de frontière nette entre les deux ; les deux entités s'imbriquent l'une dans l'autre.

En Suisse, la nature la plus sauvage, ce sont certaines forêts peu ou pas exploitées et très peu parcourues, loin de toute route ou chemin. À l'autre extrémité du gradient *sauvage* → *artificiel*, on trouve la maison abritant un nid de martinet sous le toit, le jardin où niche un merle... Certaines **espèces végétales ou animales** ne peuvent d'ailleurs pas vivre en ville, mais d'autres ne peuvent vivre que là.

Ces dernières décennies, tous les milieux naturels se sont de plus en plus artificialisés et appauvris en espèces de toutes sortes. Les martinets noirs diminuent, et même les moineaux, sans parler des papillons qui ont déserté nos campagnes. Il s'agit donc de retrouver la biodiversité d'antan! Non pas pour le pur plaisir des seuls "écologues", mais pour **garantir l'avenir de la Terre**, l'avenir de nos descendants, de notre société.

Propositions d'actions:

Connaître et protéger nos richesses :

Avant toute action, il est nécessaire d'établir un (rapide !) **inventaire des richesses** de la commune, qui sont encore remarquables ! Les données nécessaires à cet inventaire sont déjà en grande partie disponibles auprès de spécialistes. Cet inventaire constituera **un atout** pour la commune.

Une fois établi l'inventaire des valeurs naturelles, il s'agira pour les autorités de tout faire pour qu'elles se maintiennent, qu'elles soient **protégées**. La commune peut agir de manière efficace puisque les lois lui permettent une protection de qualité.

Améliorer la qualité et la diversité :

Des mesures améliorant la biodiversité peuvent aussi être réalisées : *ARC-EN-CIEL* encourage la commune à désigner les lieux de son territoire qui pourront – si on s'en préoccupe – accueillir les espèces animales les plus diverses.

Les propriétaires privés auront leur part de responsabilité, mais la commune également, d'une part comme propriétaire, d'autre part aussi comme autorité capable d'impliquer les services publics, l'école, les pompiers, diverses sociétés... dans la réalisation de certains objectifs.

Voici une liste de possibilités (non exhaustive !) :

- > Prévoir le maintien ou la création de **cavités favorables aux oiseaux** et aux chauves-souris lors de la réfection de bâtiments communaux, l'église notamment,
- > Installer des **nichoirs** sur le collège,

- > Maintenir ou créer de **petits biotopes** de quelques m², planter des arbres isolés en divers lieux (place de jeux par ex.), et inciter les propriétaires privés à faire de même (par la police des constructions), y compris le Canton et la Confédération,
- > Installer des **bandes herbeuses** assez nombreuses dans les vignes et cultures, permettant d'accueillir davantage d'oiseaux et de papillons, en évitant de porter préjudice au travail des viticulteurs et agriculteurs,
- > **Entretenir de manière "douce"**, sans herbicides ou autres pesticides, les murs le long des rues, routes ou chemins communaux, en maintenant même une certaine végétation au pied des murs et sur eux,
- > Créer **une série de biotopes**, partout où c'est possible, au moins sur les propriétés communales : haies, petits buissons épars autochtones, petits étangs, petits tas de pierres. Par ex. on devrait créer au moins quatre petits étangs de quelques dizaines de m² et planter plusieurs haies basses de buissons autochtones le long des canaux,
- > Traiter d'une manière aussi biologique que possible **le problème des déchets** : les boues d'épuration pourraient par ex. être traitées dans un bassin de déshydratation avec roseaux (par "phragmicompostage"),
- > Encourager l'utilisation et le développement de **la déchetterie** de la commune d'Aigle.

Il appartient à la commune de veiller aux effets de la **3^e correction des eaux du Rhône** :

protègera-t-elle à la fois les citoyens, la nature et les propriétés en zones agricoles ?

Dans le cadre de cette correction, il est fort intéressant pour la nature que le bois de l'Île des Clous soit compris à l'avenir dans la zone inondable du fleuve, et un plan de **gestion de cette forêt** favorisant la biodiversité devra donc être rapidement prévu.

Non loin de cette forêt, à l'étang des Communailles, la construction d'un **observatoire** de la vie animale devrait être envisagée.

Des attentes concrètes envers la Commune

Dans ses propres investissements comme dans la police des constructions des propriétaires privés, la commune a la responsabilité de **gérer avec prudence** les besoins énergétiques et en matériaux, de promouvoir les énergies alternatives (solaire, turbinage, chauffage à bois...), de bien trier et gérer les déchets, et de veiller à la santé publique (qualité de l'air et de l'eau, etc.).

Les **plans d'affectation des zones** doivent tenir compte du développement durable. De ce point de vue, *ARC-EN-CIEL* se réjouit par ex. de voir que la zone intermédiaire à l'ouest de la zone artisanale des Jaccolats, entre la route cantonale et la voie CFF, a été replacée en zone agricole.

Chaque préavis de la Municipalité devrait être contrôlé du point de vue de son effet sur les relations sociales, économiques et environnementales, donc sur notre **développement durable**. Par exemple, les plans mis à l'enquête pour les bassins de rétention du Clos de la George auraient dû indiquer le type de végétation à prévoir (talus fleuris, buissons bas, végétation palustre ou de pré humide).

Dans **ses propres achats** et ceux de ses ateliers, l'administration de la commune devrait se montrer responsable de veiller notamment au choix de matériaux recyclés, aux isolations indispensables, aux économies d'énergie.

La commune a en outre une **tâche d'information** d'une part en direction des citoyens, d'autre part en direction des entreprises. Elle devrait stimuler spécifiquement chacun selon ses capacités.

Par exemple :

- Informer et orienter précisément les nouveaux arrivants, les nouvelles entreprises, les nouveaux propriétaires ou locataires de locaux, sur leurs **droits et obligations** en matière de développement durable (relations sociales, environnement, déchets, etc...),
- Inciter les sociétés locales à prêter attention à **la vie sociale de la région** au sens large et des communes voisines en tout cas, par ex. à établir leur calendrier de manifestations en tenant compte des manifestations prévues à Aigle et à Corbeyrier,
- Mettre sur **le site internet** de la commune les informations touchant aux aspects sociaux, économiques et environnementaux, ainsi que des liens avec des sites traitant du développement durable en général et de la région en particulier.

Nos objectifs politiques

Le groupe *ARC-EN-CIEL* est engagé à :

- Suivre les **dossiers de la commune** avec l'optique du développement durable et faire des propositions adaptées, par ex. **des idées et des outils** utiles à la gestion communale ou des **indicateurs** permettant d'évaluer l'action communale en termes de développement durable, d'assurer un suivi et de gérer l'évolution.
- Encourager des actions favorisant l'implication et la participation des citoyens et stimulant **l'échange citoyen**, notamment la tenue de **réunions informatives** autour de projets novateurs tels que le suivi du nouveau plan d'affectation ou le projet de fusion des communes autour d'Aigle. Favoriser ensuite un vrai dialogue au Conseil communal en sollicitant l'intervention des conseillers sur ce qui tient à cœur aux habitants.
- Prendre part aux **débats régionaux** et stimuler la commune à s'intégrer dans divers projets régionaux qui sont en jeu : par ex. l'Agglomération Aigle-Monthey, les transports publics régionaux, la défense de la qualité de l'air, la correction des eaux du Rhône, le Réseau d'accueil de jour des enfants, le projet Agoris pour une cohabitation harmonieuse dans le Chablais, etc... Car nous faisons partie du Chablais, et notre futur cadre de vie doit être discuté également dans notre commune et pris en charge par nos délégués communaux avec ceux des communes voisines.